



SNUDI-FO Section d'Ille-et-Vilaine

35, rue d'Echange 35000 RENNES
Tel : 02.99 65.36.63 le lundi et le mardi 06.43.03.93.67 les autres jours
Fax : 02.99.31.64.32 Mail : snudifo35@wanadoo.fr
Site : <http://snudifo35.over-blog.com>

SYNDICAT NATIONAL UNIFIE DES DIRECTEURS ET INSTITUTEURS
ET PROFESSEURS DES ECOLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC FORCE OUVRIERE

Rennes le 14 décembre 2009

à

Monsieur l'inspecteur d'Académie
Directeur des Services Départementaux
de l'Education Nationale d'Ille et Vilaine

Objet : pandémie grippale

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

L'Inspecteur d'Académie des Hauts de Seine a adressé un courrier aux enseignantes qui entraient dans leur 3^{ème} trimestre de grossesse : « au vu des études et des observations épidémiologiques récentes sur le virus de la grippe H1N1, il semble qu'il pourrait y avoir un risque accru pour la mère et pour le bébé au cours du 3ème trimestre de la grossesse. Des études sont en cours pour en évaluer la réalité et l'importance. [...] **C'est la raison pour laquelle j'ai pris la décision de vous proposer de quitter votre service d'enseignant devant élèves dès le [...] et de vous placer en position d'inaptitude temporaire jusqu'à la date de début de votre congé de maternité.**

Cette position administrative est sans aucune conséquence sur votre rémunération, ni sur le déroulement de votre carrière [...] - Nous organiserons bien entendu sans retard votre remplacement. »

Nous pensons qu'il s'agit là d'une position responsable qui devrait être étendue à toutes les académies.

C'est pourquoi nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, de bien vouloir adresser, à l'instar de votre collègue du département des Hauts de Seine, un courrier à toutes les enseignantes du premier degré enceintes du département, leur proposant de quitter leur service d'enseignement devant élèves à 6 mois de grossesse, sans conséquence sur le traitement, ni le déroulement de carrière.

En outre, nous pensons que cette mesure, si elle s'appliquait dans le département, devrait être portée à la connaissance de l'ensemble des personnels à risque, ce qui implique qu'ils soient préalablement recensés.

Nous vous demandons également, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, de faire en sorte que tous les enseignants (dans l'urgence pour les personnels spécialisés exerçant dans les centres hospitaliers) soient intégrés à la liste des personnels prioritaires pour la vaccination et qu'ils reçoivent un bon de vaccination, chacun étant libre de l'utiliser ou non.

Enfin, compte tenu de la situation et de l'évolution actuelle de la pandémie de grippe A H1N1, nous avons l'honneur de vous demander de bien vouloir convoquer dans les plus brefs délais la réunion du CHSD d'Ille et Vilaine

Veuillez agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de notre parfaite considération.

Le secrétaire départemental

Sylvain VERMET